

Ben Ali Anis

Laboratoire Histoire des Economies et des Sociétés Méditerranéennes

Université de Tunis

94, BD du 9 avril 1938, 1007 - Tunis, Tunisie

Quel bilan pour l'adhésion des pays du Maghreb non unis à l'OMC ?

Résumé.- Le Maghreb, « terre du soleil couchant » en arabe, est une vaste région du Nord-Ouest de l'Afrique qui couvre près de 6 millions de kilomètres carrés et compte une centaine de millions d'habitants. Les cinq pays qui le composent — Algérie, Libye, Mauritanie, Maroc et Tunisie — présentent de nombreux points communs sur les plans historique, culturel et linguistique. Des considérations géopolitiques et des politiques économiques restrictives ont empêché l'intégration régionale. Le processus de construction de ce Grand Maghreb, qui jouit de plusieurs atouts et qui constitue un rêve qui a bercé tant de générations de Maghrébins, se trouve, aujourd'hui, bloqué ou du moins freiné.

Dans le cas des pays du Maghreb, un double paradoxe s'observe : d'une part, ces pays développent des échanges commerciaux interrégionaux en dessous de leur potentiel économique, alors même qu'ils établissent entre eux de nombreuses relations institutionnelles; d'autre part, ces pays entretiennent des échanges interrégionaux élevés, bien qu'asymétriques, avec leur principal partenaire commercial, l'UE, alors même qu'ils ne parviennent pas à obtenir de l'UE une stratégie claire en matière de relation institutionnelle euro-maghrébine.

Les pays du Maghreb n'ont pas su et /ou pu profiter de leur adhésion à l'OMC et ils souffrent du déséquilibre commercial face aux grandes puissances et de leurs divisions.

Mots clés. – Maghreb, UMA (Union Maghreb Arabe), OMC, UE.

What results for the accession of non-united Maghreb countries to the WTO?

Abstract

The Maghreb, “land of the setting sun” in Arabic, is a vast region in north western Africa that covers nearly 6 million square kilometers and has a population of around 100 million. The five countries that compose it, namely Algeria, Libya, Mauritania, Morocco, and Tunisia, have many points in common on the historical, cultural, and linguistic levels. Geopolitical considerations and restrictive economic policies have prevented regional integration. The process of building this Greater Maghreb, which enjoys several strengths and which constitutes

a dream that has rocked so many Maghrebi generations, is today blocked or at least slowed down.

In the case of Maghreb countries, a double paradox can be observed. On the one hand, these countries develop interregional trade below their economic potential, even though they establish numerous institutional relationships between each other. On the other hand, these countries maintain high, though asymmetrical, interregional trade with their main trading partner, the EU, even though they fail to obtain a clear strategy from the EU in terms of institutional Euro-Maghreb relations.

The Maghreb countries have not known and / or been able to profit from their membership in the WTO and they suffer from the trade imbalance vis-à-vis the great powers and their divisions.

Keywords. – Maghreb, UMA (Arab Maghreb Union), OMC (WTO), UE

Le Maghreb, « terre du soleil couchant » en arabe, est une vaste région du Nord-Ouest de l’Afrique qui couvre près de 6 millions de kilomètres carrés et compte une centaine de millions d’habitants. Les cinq pays qui le composent — Algérie, Libye, Mauritanie, Maroc et Tunisie — présentent de nombreux points communs sur les plans historique, culturel et linguistique. Ce sont tous des pays maritimes situés stratégiquement entre, au nord, les pays avancés d’Europe sur l’autre rive de la Méditerranée et, au sud, les pays en développement à fort potentiel de l’Afrique subsaharienne. Les pays du Maghreb sont géographiquement proches, mais économiquement divers (FMI, 2018 ; Jedlane et Saïdane, 2014). Le Maghreb jouit d’un positionnement géographique stratégique, d’une jeunesse nombreuse et éduquée dans l’ensemble, d’un potentiel énergétique, minier et phosphatique considérable en plus d’un héritage linguistique, religieux, culturel et civilisationnel commun, qui en ferait une entité plus ou moins homogène, soudée et solidaire. Il est situé au carrefour de l’Europe et de l’Afrique, considérée aujourd’hui comme une région porteuse d’avenir et comme le continent du XXI^e siècle¹.

L’Algérie, première économie de la région, est un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, gros exportateur de pétrole et de gaz. Fortement tributaire des hydrocarbures, elle doit faire face aux importants défis macroéconomiques posés par la chute des prix du pétrole en 2014. La Libye, qui est également un gros exportateur de pétrole et de gaz et un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, est en proie à une guerre civile depuis 2011². La guerre a conduit à une vacance du pouvoir et à une situation instable qui ont de graves conséquences économiques et sociales. La Mauritanie est un pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Grand producteur de minerai de fer, le pays a connu une croissance relativement rapide, mais il doit faire face au défi de la volatilité des cours des métaux. Le Maroc, deuxième économie de la Région, se transforme progressivement. C’est un pays à revenu intermédiaire dont l’économie est assez bien diversifiée. Gros producteur régional de produits agricoles et d’engrais, le pays reste vulnérable aux fluctuations de la production agricole et de la demande extérieure. Enfin, la Tunisie, le plus vieil Etat en Afrique du Nord, est aujourd’hui un petit pays à revenu intermédiaire en transition. Important producteur régional de composants électriques, de pièces détachées pour machines et équipements légers et d’huile d’olive et de vêtements, le pays cherche à retrouver une croissance à large assise et à rétablir la stabilité macroéconomique après plusieurs chocs intérieurs et extérieurs (*ibid.*). La croissance

¹ Accès : <https://ftdes.net/rapports/resume.coutdunonmaghreb.pdf>

² 1992 : Décision de l’embargo sur la Libye à la suite de l’affaire Lockerbie.

est depuis trop longtemps trop faible dans la région et elle n'a pas assez contribué à créer des emplois et réduire la pauvreté. Le taux de croissance moyen a été inférieur à 2,4 % pendant les cinq dernières années (2013-2018) et, d'après les projections, il ne devrait pas dépasser 2,7 % à moyen terme. La croissance moyenne du PIB par habitant s'est maintenue autour de zéro (*ibid.*).

Les cinq pays n'ayant pas réussi une intégration régionale entamée depuis 1958 (La conférence de Tanger) puis relancée en 1989 (le sommet de Marrakech). Puis, n'ayant pas tous adhéré à l'OMC, ces pays d'Afrique du Nord n'ont pas su ou pu se débarrasser du plomb de leurs ailes pour réaliser un véritable essor économique à l'instar des pays d'Asie du sud-est, d'Amérique latine, d'Europe centrale et orientale et de quelques pays africains. Une plus grande intégration entre les pays du Maghreb se justifie sur le plan économique. L'intégration créerait un marché régional de près de 100 millions de personnes disposant chacune d'un revenu moyen d'environ 4.000 dollars en termes nominaux et d'environ 12.000 dollars en parité de pouvoir d'achat. Cela rendrait la région plus attrayante pour l'investissement direct étranger, réduirait les coûts des échanges intra-régionaux et des mouvements de capitaux et de main-d'œuvre, et améliorerait l'efficacité de la répartition des ressources. Cela renforcerait aussi la résilience du Maghreb face aux chocs exogènes et à la volatilité des marchés.

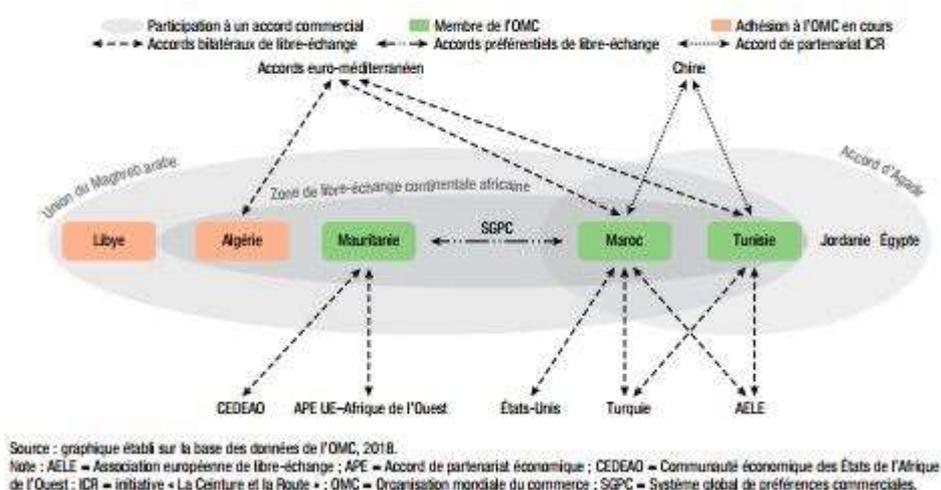
L'intégration du Maghreb peut jouer un rôle important dans une stratégie visant à favoriser une plus forte croissance dans la région. Diverses estimations suggèrent que l'intégration régionale pourrait, à long terme, contribuer à augmenter la croissance d'un point de pourcentage en moyenne dans chacun des pays du Maghreb. L'évolution économique reste certes principalement tributaire de politiques nationales vigoureuses, mais l'intégration pourrait entraîner un doublement des échanges intra-régionaux qui soutiendrait la croissance et augmenterait l'emploi. Une plus grande intégration fera sans doute des gagnants et des perdants dans chaque pays. La politique publique devra s'efforcer de remédier aux éventuelles perturbations (*ibid.*). Quels sont les réels obstacles ayant empêché le Maghreb de se transformer en une puissance économique ? Quel bilan pour l'adhésion des pays maghrébins à l'OMC ?

Les retombées des accords sur le commerce multilatéral

Après leur indépendance (Libye 1951 ; Tunisie 1956 ; Maroc 1956 ; Mauritanie 1960 ; Algérie 1962), les pays du Maghreb ont cherché une voie pour le décollage de leur économie par le développement extérieur. Ils ont trouvé des obstacles devant la domination des pays développés

organisés au sein du GATT(*General Agreement on Tariffs & Trade*), l'ancêtre de l'Organisation Mondiale du Commerce. Les pays du Maghreb ont dû alors négocier avec les pays développés, notamment avec la CEE (des accords d'association conclus en 1969) (Ben Hamouda, 2010), afin d'établir des relations d'association leur permettant d'écouler leurs produits et de protéger leur économie face à la concurrence internationale. Chronologiquement, c'est la Mauritanie qui, la première ayant rejoint le GATT depuis 1963. Puis, c'est le tour du Maroc (17 juin 1987) et de la Tunisie (19 août 1990). Bien que le GATT soit un accord multilatéral de type consensuel, l'intégration à ce système par les pays maghrébins se révèle être une nécessité presque imposée. Cependant, à partir du 1^{er} janvier 1995, le GATT de 1947 a laissé place, notamment depuis le lancement des NCM de l'Uruguay Round de 1986 (Vincent, 1995), à l'OMC à partir des accords de Marrakech (1994). C'est l'année qui marque l'entrée définitive de cette dernière institution : les pays maghrébins sont devenus Membres originels de la nouvelle organisation du commerce (Maroc : 1^{er} janvier 1995 ; Tunisie : 29 mars 1995 ; Mauritanie : 31 mai 1995) (Gherari, 2013).

Graphique 1. Principaux accords commerciaux
(Bilatéraux et préférentiels)



L'adhésion des pays maghrébins à l'OMC, entre enthousiasme, scepticisme et indifférence

Parmi les trois pays ayant adhéré à l'OMC, le Maroc est celui où le tourisme reste encore le principal pourvoyeur de devises au Maroc, devant les transferts financiers des marocains résidant à l'étranger et l'exportation du phosphate. Du point de vue des échanges de marchandises, la plus grande partie des échanges de ce pays reste dominée par les produits

manufacturés, soit environ 63,7% des importations et 65,3% des exportations (en valeur). Les machines et le matériel de transport, les textiles et les produits chimiques sont les produits importés par excellence. En matière de services, le Maroc est un exportateur net et les recettes qui en sont tirées, et qui viennent principalement du Tourisme, représentent plus de 80% de marchandises.

Puis, vient la Tunisie a opté pour une stratégie combinant la promotion des exportations, et la protection des entreprises produisant pour le marché local. Les principaux produits destinés à l'exportation ont été les vêtements, textiles, cuirs, chaussures ainsi que les équipements électriques pour l'industrie automobile, les produits chimiques et les combustibles. Pour ce qui est des importations, elles ont couvert les textiles, les produits agricoles et des biens industriels. Comme le Maroc, la Tunisie est traditionnellement exportatrice nette de services, lesquels représentent 51,2% des recettes en devises. Le tourisme se taille la part du lion et compte plus de la moitié des recettes en devises provenant des services. Il reste toutefois que les revenus des travailleurs tunisiens vivant à l'étranger progressent et talonnent les recettes touristiques.

A la différence du Maroc et de la Tunisie, pays à revenu intermédiaire, la Mauritanie fait partie des pays les moins avancés. Les exportations sont concentrées autour des produits de base, et consistent essentiellement en produits de pêche et en produits miniers (cuivre, fer, or et pétrole). Côté importations, les produits primaires dominent et représentaient 64% en 2008. En ce qui concerne les services, La Mauritanie en est importatrice nette.

L'Algérie et la Libye sont jusqu'à ce jour à l'extérieur de l'OMC, même si l'une et l'autre ont le statut d'observateur accordé aux candidats. L'Algérie a déposé sa candidature en juin 1987. C'est aujourd'hui, et de très loin, la doyenne des candidatures. Quant à la Libye, son intérêt pour l'OMC est bien plus récent puisque la demande d'accession a été présentée le 10 juin 2004 (*ibid.*).

L'Algérie, engagée dans le processus d'accession au GATT depuis 1987, n'a pas saisi l'opportunité de l'année de transition (Après la ratification des accords de Marrakech le 15 avril 1994, les Etats Membres avaient décidé que l'année 1995 serait une année de transition du GATT vers l'OMC. Les pays devaient faire acte volontaire d'adhésion à la nouvelle organisation. L'opportunité était donnée aux pays observateurs ou en accession au GATT de devenir membre de plein droit de l'OMC. Tout cela à condition que les pays aient signé l'Accord de l'OMC et complété leurs négociations tarifaires et pris des engagements au titre de l'AGCS. Conditions que l'Algérie ne satisfaisait pas en 1995 (Abbas, 2008). Elle reste l'un des rares

pays avec un PIB supérieur à 100 milliards de dollars à ne pas être membre de l'OMC. Elle est depuis engagée dans ce qui est devenu le plus long processus d'accession à l'OMC (*ibid.*). Le ministre Algérien du commerce, Said Djellab, a affirmé que cela est lié à des choix économiques et stratégiques de l'Etat algérien et non pas à des raisons bureaucratiques. Il indique que l'OMC exige à titre d'exemple la réduction des droits de douane à des taux très bas et la limitation du soutien aux exportations, alors que l'Algérie impose des droits de douanes pour protéger son produit national de la concurrence étrangère et soutient les exportations pour permettre au produit national d'accéder aux marchés étrangers. L'OMC fonctionne selon une logique de club auquel il est nécessaire de « payer un ticket d'entrée » si l'on souhaite en devenir membre.

Selon Maurice Vaïsse, « le multilatéralisme généralisé ne signifie pas pour autant la solution de tous les problèmes en cours, car les pays émergents n'entendent pas se laisser imposer les normes occidentales et ils n'acceptent le multilatéralisme que si celui-ci est dans les intérêts nationaux. L'OMC apparaît comme le nouveau terrain d'affrontement des Etats » (Vaïsse, 2015). C'est pourquoi l'accession est un processus pluridimensionnel porteur de coûts d'ajustement sectoriels et institutionnels que le requérant doit assumer. Afin de légitimer le choix de son pays, qui peut ne pas être juste, Said Djellab affirme à ce propos que l'OMC examine le système économique de tout Etat avant d'accepter son accession et chaque Etat doit observer les règles de l'Organisation durant les négociations, ce qui nécessite beaucoup de temps d'autant plus que la partie algérienne tient à défendre ses intérêts durant les négociations³. Cependant, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ne saurait devenir un vecteur de mondialisation totalement autonome tant que prévaudront les nouveaux mouvements politiques qui mettent l'accent sur l'identité et la culture (Elsenhans, 2004).

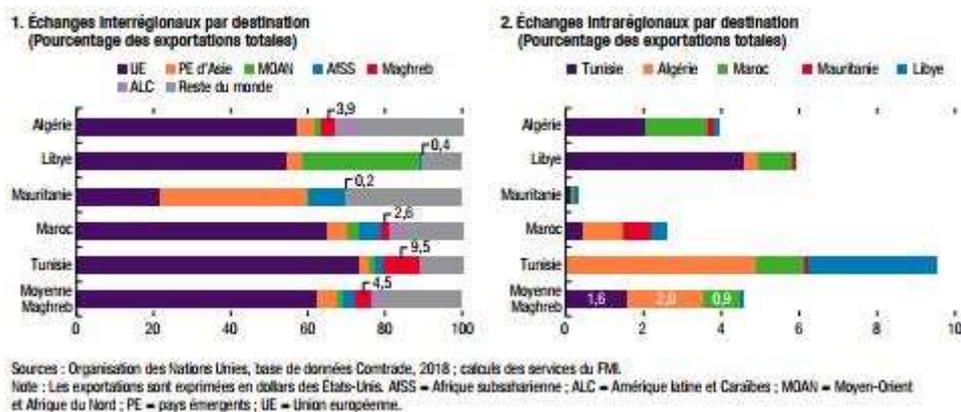
La plupart des décisions au sein de l'OMC se prennent suivant la règle du consensus, et dans le cadre du cycle de Doha pour le développement, on peut se dire que le Maghreb peut jouer de son poids et de sa solidarité. Il fait néanmoins savoir que la puissance économique fait ici sentir tous ses effets, et, consensus ou pas, les grandes puissances commerciales pèsent lourdement dans la vie de l'OMC. Du point de vue budgétaire, les Etats maghrébins contribuent assez peu au financement de l'Organisation suivant la participation en vigueur qui va de 0,189% pour le

³ Accès : <http://www.aps.dz/economie/81721-accession-de-l-algerie-a-l-omc-retard-du-a-des-choix-strategiques-et-non-a-des-raisons-bureaucratiques>

Maroc à 0,015% pour la Mauritanie. Le Maghreb ou plutôt les pays maghrébins ne peuvent pas peser sur le cours des discussions au sein de l'OMC (Gherari, 2013).

Quel que soit le pays considéré, l'Union Européenne s'avère être le partenaire commercial le plus important. En 2010, l'UE a été le premier débouché des exportations algériennes (49,5%) et la première origine des importations de marchandises (50,6%) ; idem pour les exportations de biens marocains (respectivement 59,7% et 49,2%) ; tunisiens (respectivement 74,6% et 57,5%), mauritaniens (38,3% et 43,9%) ou encore libyens (76,5% et 41,6%) (*ibid.*).

Graphique 2 : Direction des échanges et des investissements.



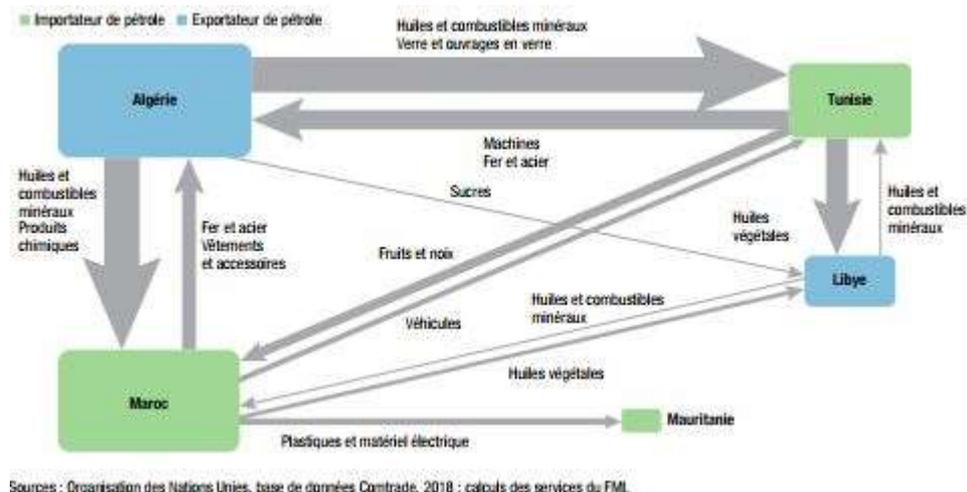
Un bilan mitigé, voire négatif

D'après le rapport du FMI 2018, intitulé « l'intégration économique du Maghreb, une source de croissance inexploitée », si certains pays du Maghreb ont accompli des progrès substantiels sur le front des échanges, la région dans son ensemble reste l'une des moins intégrées du monde. Les échanges intra-régionaux représentent moins de 5 % du total des échanges, soit un pourcentage nettement inférieur à celui observé dans tous les autres blocs commerciaux régionaux du monde (16 % environ en Afrique subsaharienne, 19 % en Amérique latine, 51 % en Asie, 54 % en Amérique du Nord et 70 % en Europe). Des considérations géopolitiques et des politiques économiques restrictives ont empêché l'intégration régionale du Maghreb. Les politiques économiques, guidées par des considérations nationales prêtant peu d'attention à la région, ne sont pas coordonnées. Les restrictions aux échanges et aux mouvements de capitaux restent importantes et freinent l'intégration régionale pour le secteur privé.

Aucun des cinq pays du Maghreb n'a pour principal partenaire commercial un autre pays de la région. Le gros des échanges du Maghreb s'effectue avec l'Europe, pour des raisons qui tiennent à la fois au contexte historique, à la nature des produits échangés et, plus

récemment, aux efforts déployés par chacun des pays pour libéraliser ses échanges avec l'Europe. Plus de la moitié des exportations des pays maghrébins, à l'exception de la Mauritanie, est destinée à des pays de l'Union européenne, surtout la France, l'Italie et l'Espagne, qui sont, géographiquement, les pays avancés les plus proches du Maghreb. Les exportations vers d'autres pays maghrébins représentent une part infime du total des échanges dans le cas uniquement de la Tunisie (10%) et de l'Algérie (4 % environ). N. GRIMAUD affirme que « L'Europe envisageait le partenariat euro-maghrébin qu'elle proposait comme un catalyseur actif de la coopération régionale en gestation » (Grimaud, 1996), toutefois c'est l'inverse qui s'est produit puisque les pays maghrébins ont sombré davantage au lieu de décoller. Ces vingt dernières années d'incohérence politique ont eu des répercussions négatives profondes sur les populations les plus vulnérables d'Afrique du Nord. La combinaison actuelle de politiques commerciales a stagné le développement économique, a détruit des secteurs tels que l'agriculture et les textiles sans en mesurer les conséquences, et a été coopté par l'agenda migratoire de l'Union Européenne⁴.

Graphique 3 : Flux commerciaux intrarégionaux.



Les échanges intra maghrébins impliquent peu de courants d'échanges. En 2016, ils ont été dominés par un nombre limité de flux de marchandises : exportations de gaz et de pétrole de l'Algérie vers le Maroc et la Tunisie ; de fer, d'acier et de vêtements du Maroc vers l'Algérie ; de fer et d'acier de la Tunisie vers l'Algérie ; et d'animaux et d'huile végétale de la Tunisie

⁴ Accès : <https://www.oxfam.org/fr/publications/intrinsiquement-incoherentes-les-politiques-migratoires-et-economiques-de-lue-vis-vis>

vers la Libye. Tous les autres flux commerciaux sont négligeables. D'importants produits exportables n'entrent pas du tout dans les flux d'échanges intra régionaux. Par exemple, les véhicules et pièces détachées automobiles du Maroc, les engrais d'Algérie, les fruits de mer de Mauritanie et les semi-conducteurs électriques de Tunisie ne font pas l'objet d'échanges régionaux significatifs. Globalement, un quart seulement d'une vingtaine de flux commerciaux bilatéraux possibles occupent une place significative dans les échanges intra maghrébins (*ibid.*). C'est un problème qui s'ajoute aux vastes questions de manque de compétitivité des pays qui composent cette région maghrébine.

Selon le FMI, « pour intégrer leurs économies, les pays du Maghreb devraient réduire les obstacles aux échanges et à l'investissement et relier leurs réseaux d'infrastructure. Ils devraient axer leurs efforts sur la libéralisation des échanges de biens et de services et celle des marchés financiers et des marchés du travail. La levée progressive des obstacles aux échanges intra-régionaux, la construction d'infrastructures régionales et l'amélioration du climat des affaires, stimuleraient les échanges au sein du Maghreb et permettrait d'intégrer davantage les chaînes de valeur mondiales. Cette plus grande intégration régionale devrait accompagner l'intégration mondiale des pays du Maghreb » (*ibid.*). Il s'agit d'une réalité observée par tout le monde et que les maghrébins veulent ignorer pour des raisons futiles.

La question de l'intégration maghrébine et ses perspectives de réforme

Le rapport de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC, 2012) observe que le développement de la mondialisation n'a pas été freiné par le renforcement des intégrations régionales. Dans le cas des pays maghrébins, un double paradoxe s'observe : d'une part, ces pays développent des échanges commerciaux intra-régionaux en dessous de leur potentiel économique, alors même qu'ils établissent entre eux de nombreuses relations institutionnelles; d'autre part, ces pays entretiennent des échanges interrégionaux élevés, bien qu'asymétriques, avec leur principal partenaire commercial, l'UE, alors même qu'ils ne parviennent pas à obtenir de l'UE une stratégie claire en matière de relation institutionnelle euro-maghrébine (Labaronne, 2013).

Les problèmes liés au « non-Maghreb ».

Le poids cumulé des échanges des pays maghrébins dans le commerce mondial se situe à 0,6% des exportations mondiales et le rang de chacun des pays maghrébins les place à un statut très marginal dans le classement international des pays participant à l'échange.

L'espace économique Euromaghrébin est faiblement intégré commercialement. En 2010, les échanges commerciaux entre l'Europe et le Maghreb s'élèvent seulement à 2% des échanges mondiaux. Les pays maghrébins représentent 3% des exportations et des importations de l'UE et pèsent peu dans le classement des partenaires commerciaux de l'UE. Ces échanges sont asymétriques puisque l'UE est la destination de 73,8%, 59,7% et 49,1% des exportations respectives de la Tunisie, du Maroc et de l'Algérie (OMC, 2011).

Les pays maghrébins n'exploitent pas le potentiel que pourrait fournir la complémentarité de leurs échanges : les flux de gaz de l'Algérie à destination du Maroc et de la Tunisie représentent respectivement 1,5% et 4% des exportations algériennes, contre 90% vers l'Europe. Le Maroc, premier exportateur mondial de phosphate, ne vend pas de phosphate ou d'engrais phosphatés à ses partenaires maghrébins (*ibid.*). Enfin, la Mauritanie, le Maroc et la Tunisie sont membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qu'ils utilisent comme une plateforme de négociation et de règlement des différends. A titre d'exemple : la Tunisie a déposé deux plaintes contre le Maroc en juillet 2018 et en février 2019 devant l'OMC. Elle a demandé l'ouverture de consultations avec le Maroc dans le cadre d'un différend au sujet des droits antidumping définitifs imposés par le royaume sur les importations de cahiers scolaires en provenance de Tunisie. Selon la Tunisie, le Maroc « a agi de manière incompatible avec un certain nombre de dispositions de l'Accord antidumping de l'OMC et de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) de 1994 »⁵. Ce problème n'est, à ce jour, pas encore été réglé par l'OMC, ce qui pose le problème de l'incapacité de cette organisation internationale à faire aboutir le cycle de Doha lancé en 2001 et nuit à sa crédibilité (Gherari, 2013).

Les pays du Maghreb se sont ouverts à des degrés différents au commerce international et sans aucune concertation préalable, ils n'ont pu de ce fait jouer d'un poids commun contre l'asymétrie qui frappe leurs relations commerciales avec des pays ou regroupements régionaux de taille plus grande. Les pays de l'UMA (Union du Maghreb Arabe) ont agi d'une manière séparée pour les engagements à l'OMC et pour la signature de multiples accords commerciaux. Le manque d'harmonisation des politiques commerciales des pays maghrébins aboutit de fait à

⁵ Accès : <https://www.huffpostmaghreb.com>

favoriser une intégration verticale au détriment de liens horizontaux pouvant aboutir à des chaînes de valeur régionales ou du moins à des segments conséquents dans les chaînes de valeur mondiales. Tout cela dit assez que les pays du Maghreb ne tirent, à la première vue en tout cas, tous les profits attendus de cette participation à l'OMC (*ibid.*).

Les Promesses de l'ex-Directeur général de l'OMC Roberto Azevêdo se rendant en Tunisie les 29 et 30 novembre 2016.

Un discours se répète depuis l'adhésion du Maroc, de la Tunisie et de la Mauritanie à l'OMC, celui du progrès et de prospérité et qui se résume en cette phrase : « L'OMC peut apporter son aide de plusieurs manières »⁶. Cela, en offrant à la Tunisie une tribune pour lui permettre de faire entendre sa voix : « À l'OMC, tous les Membres ont leur place autour de la table. Ils peuvent orienter le débat dans le sens de leurs intérêts » (*ibid.*). Toutefois, cette thèse ne pouvant s'appliquer qu'aux pays riches, forts et développés. S'asseoir à la table des grands et en étant faibles et disloqués, comme le cas des pays du Maghreb, n'a jamais permis d'orienter le débat dans le sens des intérêts maghrébins. En fait, selon Oxfam, « les politiques de l'UE vis-à-vis de l'Afrique du Nord, notamment de la Tunisie et du Maroc, s'articulaient autour de deux grands paradigmes : la libéralisation des échanges et la réduction des migrations »⁷. L'étude d'Oxfam pointe du doigt les politiques commerciales de l'Union Européenne. Ces politiques injustes, incohérentes et contreproductives ont causé des pertes d'emplois, une fuite des cerveaux et ont eu des effets extrêmement négatifs sur les populations les plus vulnérables de la région du Maghreb.

Puis, selon Robert Azevêdo, « en aidant la Tunisie à acquérir les compétences et les outils nécessaires au commerce. Nous (OMC) devons veiller à ce que les pays en développement reçoivent l'aide pratique dont ils ont besoin pour renforcer leurs capacités et leurs compétences commerciales. Il s'agit là d'une composante essentielle de nos travaux ». Par exemple, l'OMC propose des programmes de formation spécialement adaptés aux besoins des fonctionnaires des pays en développement pour leur permettre de collaborer de manière fructueuse avec le système. Il y a aussi à l'OMC l'Initiative Aide pour le commerce, grâce à laquelle les pays en développement reçoivent une assistance ciblée pour améliorer leur infrastructure commerciale.

⁶ *Ibid.*

⁷ Accès : <https://www.oxfam.org/fr/publications/intrinequement-incoherentes-les-politiques-migratoires-et-economiques-de-lue-vis-vis>

La Tunisie bénéficie de cette initiative. Les derniers chiffres disponibles montrent qu'en 2013 les décaissements au titre de l'Aide pour le commerce en Tunisie ont dépassé les 600 millions de dollars (chiffre maigre). Alors que M. Azevedo estime que « Cela a eu un réel impact sur le terrain » (*ibid.*), le taux de pauvreté est en nette augmentation et les révoltes « printemps arabes ! » sont les meilleurs exemples de la désillusion dans la région.

Enfin, toujours selon Robert Azevêdo, l'OMC peut faire bouger les choses pour la Tunisie en négociant de nouvelles règles afin d'actualiser et d'améliorer le système, de manière à élargir la portée des avantages du commerce. Il cite en exemple : l'Accord sur la facilitation des échanges conclu à Bali en 2013. Cet accord simplifie les formalités administratives à la frontière, contribuant à réduire les coûts du commerce. Selon les estimations, la pleine mise en œuvre de l'Accord pourrait abaisser ces coûts de 23% en Tunisie. « Il importe maintenant que la Tunisie ratifie cet accord afin de bénéficier de ses avantages. Je vous exhorte à prendre les dispositions nécessaires pour ratifier cet accord dès que possible »⁸. Néanmoins, Ces accords bénéficient à l'Union Européenne au détriment des maghrébins. Selon Oxfam « les futures négociations concernant les accords de libre-échange complet et approfondi (ALECA) devront aller dans le sens d'une reprise juste et inclusive en Afrique du Nord basée sur la réduction des inégalités et la promotion d'une prospérité et d'un développement mutuels ».

Il est clair que l'ex-directeur général de l'OMC ne manque pas l'occasion pour exhorter les pays maghrébins à ratifier de plus en plus de nouveaux accords commerciaux. Soi-disant, ces nouveaux accords vont leur apporter plus de bénéfices. Toutefois, ils les asphyxient de plus en plus, rendent leurs marges de manœuvre très réduites et sont plutôt favorables aux grandes puissances. Enfin, la participation des pays maghrébins à l'OMC ne semble pas, visiblement en tout cas, avoir porté les fruits que l'on attendait d'elle (Gherari, 2013). Les politiques commerciales asymétriques entre l'Union Européenne et le Maghreb ont privé les populations de moyens de subsistance et d'opportunités économiques, en les poussant d'une part vers la migration vers l'Europe tout en empêchant d'autre part cette migration d'avoir lieu.

⁸ *ibid.*

Conclusion

Malgré ces atouts, l'aspiration à un Maghreb uni, qui a mobilisé les peuples et les leaders de la région, tout au long de la période de lutte pour l'indépendance, l'élan et l'enthousiasme qui ont accompagné la signature du traité de Marrakech, créant l'UMA (Union Maghreb Arabe) le 17 février 1989, tous ces mouvements se sont heurtés à un renoncement injustifié, économiquement, socialement et politiquement de la part des dirigeants maghrébins. Et cela est dû à trois causes principales. Les dirigeants maghrébins ne veulent pas de cette union maghrébine car ils tirent profit du chaos et de la non-transparence des échanges avec le monde extérieur (Maatoug, 2011). En fait, « certains pensent, non sans raison, que le lancement de l'UMA n'est qu'un rêve ancien entretenu par la nostalgie d'un passé glorieux ; d'autres, encore plus pessimistes, considèrent que ce rêve unitaire n'est qu'un slogan commode aux mains des chefs d'Etats maghrébins en mal de projets mobilisateurs » (Troudi, 2014).

L'Europe, aussi, est de son côté sceptique quant à cette éventuelle union maghrébine et surtout après les événements de 2011 (printemps arabe) et l'arrivée au pouvoir au Maroc (Parti de la justice et du développement) et en Tunisie du parti (Ennahdha) des partis islamistes modérés. Le Maghreb subit les contrecoups conjugués de la vague islamique/islamiste et de la crise économique (Vaïsse, 2015). Selon Maurice Vaïsse, « Il est légitime de se demander pourquoi la religion est devenue une valeur refuge pour certains groupes arrachés au repli identitaire et au retour aux sources de l'islam comme seuls projets politiques et économiques, alors qu'en même temps le monde se globalise de telle manière qu'il est devenu un petit village planétaire » (Troudi, 2014).

Ensuite, les Etats-Unis ne veulent pas non plus de cette éventuelle union maghrébine car la présence d'une union forte ou d'une union forte peut déstabiliser ses alliés de l'OTAN et autres en Méditerranée (Hufbauer, Brunel, 2008). Ils regrettent déjà le laisser faire envers la Turquie d'Erdogan et son parti national-islamiste (AKP). Enfin, l'un des plus grands problèmes liés au « non-Maghreb » est que chaque pays maghrébin part, en solo, pour négocier avec l'OMC sans aucune concertation préalable. Cela rend asymétriques les relations commerciales avec les grandes puissances, notamment l'Union Européenne. L'intérêt des pays de la région n'est-il pas tout à la fois d'approfondir les relations avec l'UE, mais en même temps de diversifier leurs partenaires commerciaux ? (Gherari, 2013). Or, comme le déclare Mohamed Troudi, « le

constat aujourd'hui est sans appel de l'état d'effritement et de division que traverse la région nord-africaine au moment où les grands ensembles s'organisent et l'interdépendance entre les peuples est aujourd'hui une réalité d'un monde désormais tourné vers la mondialisation et le rapprochement entre les nations et les peuples. Il convient ici de relever le paradoxe entre le discours politique, qui n'a cessé de prêcher l'unité, et le comportement de ces mêmes politiques maghrébines qui ont cherché depuis les indépendances à construire et consolider des régimes plutôt que des Etats modernes et démocratiques » (Troudi, 2014).

Cependant, le Maghreb est situé au carrefour de l'Europe et de l'Afrique, considérée aujourd'hui comme une région porteuse d'avenir et comme le continent du XXI^e siècle. Pour certains, la configuration du monde telle qu'elle se dessine au vu des regroupements qui sont en train de s'opérer, avec une intégration verticale comprenant un grand groupe américain, et un grand groupe asiatique et océanique, devrait amener l'Europe, les pays méditerranéens et l'Afrique à s'orienter, à l'horizon 2050, dans un processus d'intégration avec l'Afrique et le pourtour méditerranéen. Dans cette configuration, le Maghreb, n'aurait-il pas une position stratégique centrale qui en ferait le pivot de ce regroupement de plus de 2 milliards d'habitants?

Références

Bibliographie

Balta P., 1990, *Le grand Maghreb des indépendances à l'an 2000*, Alger, Edition LAPHOMIC.

Balta P., 1993, « L'UMA et le défi de la CEE », *Confluences Méditerranée*, 17, Été, pp. 57 à 67.

Ben Hamouda H., 2010, « Le rôle de la France envers le Maghreb au sein de la Communauté européenne (1963-1969) », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 3 (99), p. 90-97.

Chenguir A., 2004, *La politique extérieure de la Tunisie 1956-1987*, Paris, L'Harmattan.

Djaït H., (1989) « Le Maghreb et la pratique politique depuis la conférence de Tanger jusqu'à aujourd'hui », *Otrouhat* (thèses), 15 (en arabe).

El Mechat S., 2005, *Les relations franco-tunisiennes - Histoire d'une souveraineté arrachée 1955-1964*, Paris, L'Harmattan.

Elsenhans H., 2004, « L'OMC, la mondialisation et les nouveaux mouvements politiques du Sud : le cas de l'Inde », *NAQD*, 19-20 (1), pp. 227-264.

Fonds Monétaire International, 2018, « *L'intégration économique du Maghreb Une source de croissance inexploitée* », Washington D.C., International Monetary Fund.

Gherari H., 2013, « Le Maghreb et l'Organisation mondiale du commerce : miroir aux alouettes ? », *L'Année du Maghreb*, IX, pp. 159-172.

Grimaud N., 1996, « Le Maghreb et le partenariat euro-méditerranéen », *Revue des Affaires européennes*, 4, pp.34 1-349.

Grimaud N., 1984, *La politique extérieure de l'Algérie*, Paris, Editions Kartala.

Hufbauer G. C., Brunel C., eds, 2008, *Maghreb Regional and Global Integration: A Dream to be Fulfilled*, Washington D.C., Peterson Institute Press, Peterson Institute for International Economics.

Jamel K., 2008, « L'intégration sous-régionale des Etats du Maghreb : quel avenir dans le contexte de la politique européenne de voisinage? », *Revue juridique de l'Ouest*, 1, pp. 71-99.

Jedlane N. et Saïdane D., 2014, « Les systèmes financières d'Afrique du Nord : Mutation contrastée et intégration hésitante », *Revue d'économie financière*, 4 (116), pp. 97-118.

Labaronne D., 2013, « Les difficultés de l'intégration économique régionale des pays maghrébins », *Mondes en développement*, 3 (163), pp. 99 à 113.

Maatoug F., 2012, *John F. Kennedy, la France et le Maghreb*, Paris, L'Harmattan.

Maatoug F., 2011, « L'élite et l'Union au Maghreb Arabe, Projets d'union à deux en exemple », *Cahiers du Maghreb*, 142 (en arabe).

Troudi M., 2014, « Les relations Tuniso-Algériennes et la construction de l'unité maghrébine d'hier et d'aujourd'hui », *Les Cahiers de l'Orient*, 3 (115), pp.57-79.

Vaïsse M., 2015, *Les relations internationales depuis 1945*, Paris, Armand Colin.

Vincent P., 1995, « L'impact des négociations de l'Uruguay Round sur les pays en développement », *Revue belge de droit international*, 2, pp. 486-513.